

LA VILLE ET LA GUERRE

Valence pendant la première guerre de religion

(vers 1560-vers 1563)

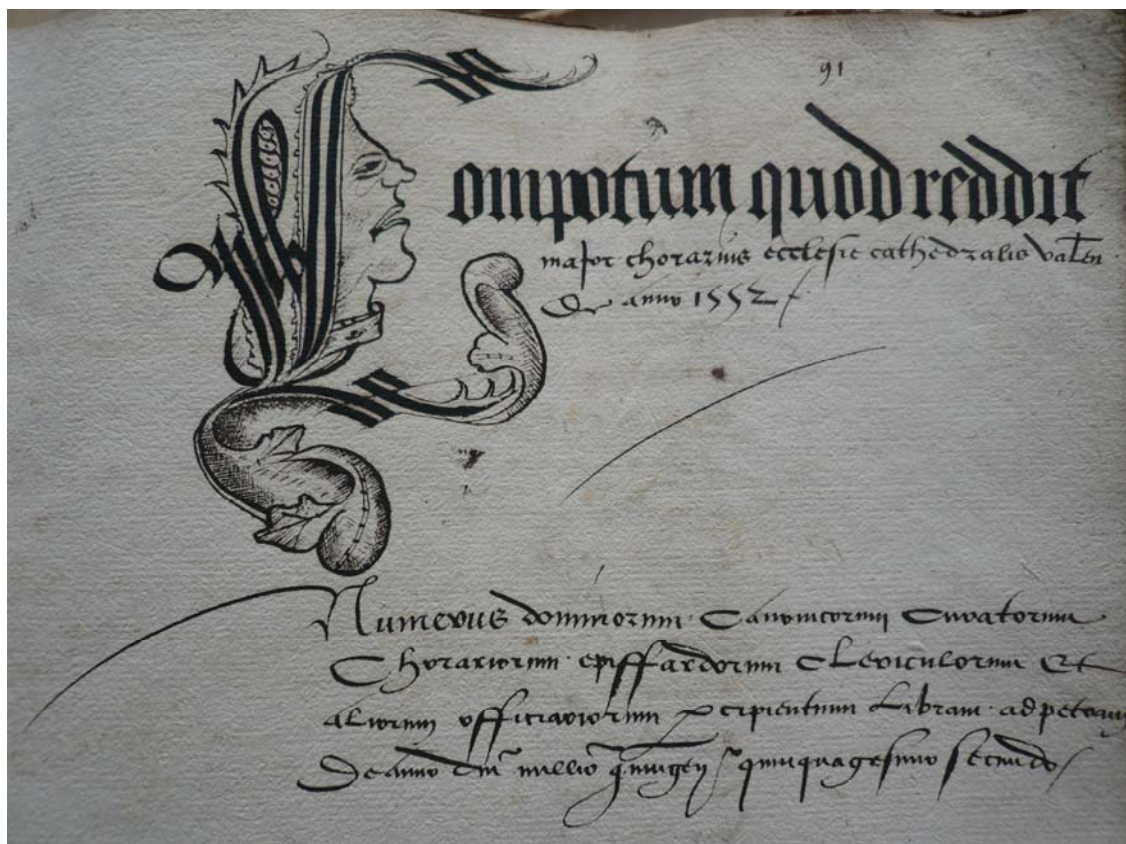
Tome II : ANNEXES

Mémoire de MASTER 1 « Sciences humaines et sociales »

Mention : Histoire et Histoire de l'art

Spécialité : Sociétés et économies des mondes modernes et contemporains

préparé sous la direction de M. Stéphane GAL



Principaux repères chronologiques

Phase I : MONTEE DES TENSIONS ET VEILLEE D'ARMES A VALENCE

1555 – Noël : premiers écrits hérétiques trouvés sur les marches de la maison consulaire.

1557 – Des ecclésiastiques publiant un jubilé de l'évêque sont pris à parti par un groupe de Jeunes gens.

1558 – Fondation clandestine d'une école réformée pour enfants.

1560 – mars 15-19 : Tumulte d'Amboise : arrestation et mise à mort des capitaines huguenots conjurés et de fidèles venus présenter au roi une confession de foi.

Mars 31 : A Valence, prise de l'église du couvent des Cordeliers.

Avril 14 : Cène publique des huguenots aux Cordeliers, prêche devant 5000 personnes.

Avril 20 : Maugiron et ses troupes libèrent le couvent des Cordeliers.

Mai 4-5 : Entrée dans Valence de Tavannes, Clermont et des Adrets pour pacifier la situation.

Mai 15 : Exécution des meneurs huguenots.

Mai 29 : Montbrun apporte les lettres de pardon obtenues par l'évêque.

Juillet 25 : Nouveau pardon du roi rapporté de la Cour par Montbrun.

Août 31 : La Motte-Gondrin reconnu lieutenant général du Dauphiné en remplacement de Clermont.

Octobre 3 : Jean de Monluc accusé d'hérésie par le doyen du chapitre reçoit un pardon public.

1561 – septembre 9 : Ouverture du colloque de Poissy. Le problème de la présence réelle empêche tout dialogue.

Novembre : Les chefs huguenots valentinois réclament à La Motte-Gondrin un lieu pour prêcher.

Décembre 2-5 : Les huguenots valentinois s'assemblent dans une étable rue Saint-Félix pour y prêcher. Répression de La Motte-Gondrin.

1562 – janvier 17 : Edit accordant aux réformés la liberté de culte hors des villes closes.

Mars 1 : Massacre de religionnaires à Wassy, perpétré par le duc de Guise et son escorte.

Mars 22-24 : Ordre de mobilisation adressé aux églises réformées par Condé.

Mars 30 : **Première guerre de religion** ; saisie de Tours par les réformés.

avril 2 : Prise d'Orléans par Condé.

avril 14 : La Motte-Gondrin fait publier dans Valence une lettre du roi concernant la rébellion de Condé.

Phase II : VALENCE DANS LA PREMIERE GUERRE DE RELIGION

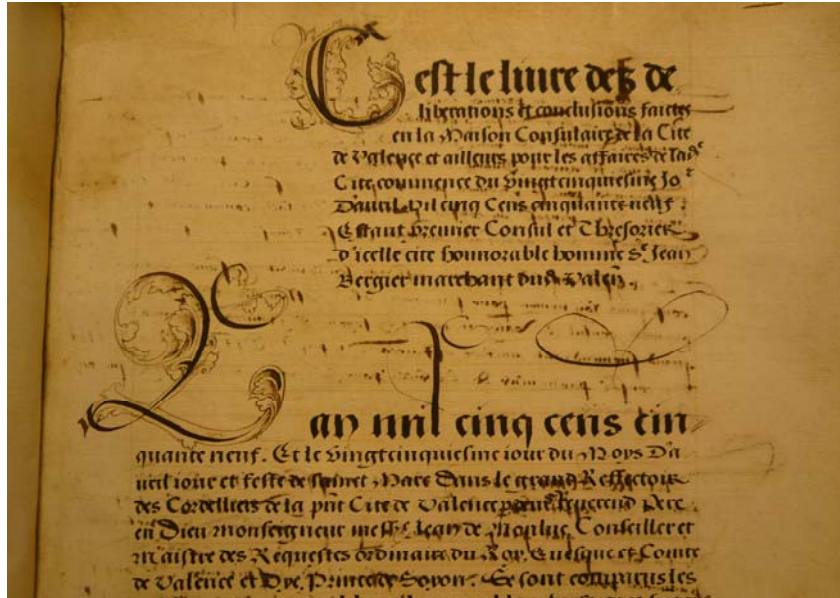
- 1562** – avril 25 : L'élection des consuls de Valence tourne à l'émeute.
avril 26 : Les protestants de Valence se soulèvent avec le soutien de coreligionnaires extérieurs. La Motte-Gondrin retranché dans son logis.
avril 27 : Mort du lieutenant général et prise de Valence par le baron des Adrets.
avril 28 : vague iconoclaste en Dauphiné.
mai 23 : Changy nommé gouverneur du Valentinois et du Diois par des Adrets.
juin 5 : massacre d'Orange.
juin 28 (?) : Complot catholique à Valence. Exécutions.
juillet 11 : Elections consulaires anticipées : tous les consuls élus sont protestants.
septembre 4 : Chute de Sisteron.
octobre : pré-fondation d'un conseil politique et des finances pour organiser l'effort de guerre protestant dans la province.
novembre : des Adrets négocie secrètement avec le duc de Nemours.
décembre 11 : clôture des états de Montélimar, création officielle du conseil politique et des finances qui siègera à Valence.
décembre 19 : Bataille de Dreux, capture de Condé.
- 1563** – janvier 27 - février 6 : états de Valence. Ils entérinent les mesures anti-catholiques décidées lors des états de Montélimar ainsi que la création du conseil politique. Crussol est nommé gouverneur du Dauphiné.
février 18 : François de Guise blessé mortellement devant Orléans. Il décède 6 jours plus tard.
mars 19 : **Fin de la première guerre de religion. L'Edit d'Amboise garantit aux huguenots la liberté de conscience. Mais en Dauphiné les combats continuent.**
mars 28 : Crussol quitte Valence pour secourir Grenoble attaquée par Maugiron.

Phase III : LA MARCHE VERS LA PAIX

- 1563** – mai : Crussol dépose les armes et l'Edit de pacification s'applique désormais aussi dans les territoires sous contrôle protestant.
juillet : visite à Valence du maréchal de Vieilleville. **Fin de la première guerre de religion à Valence.**

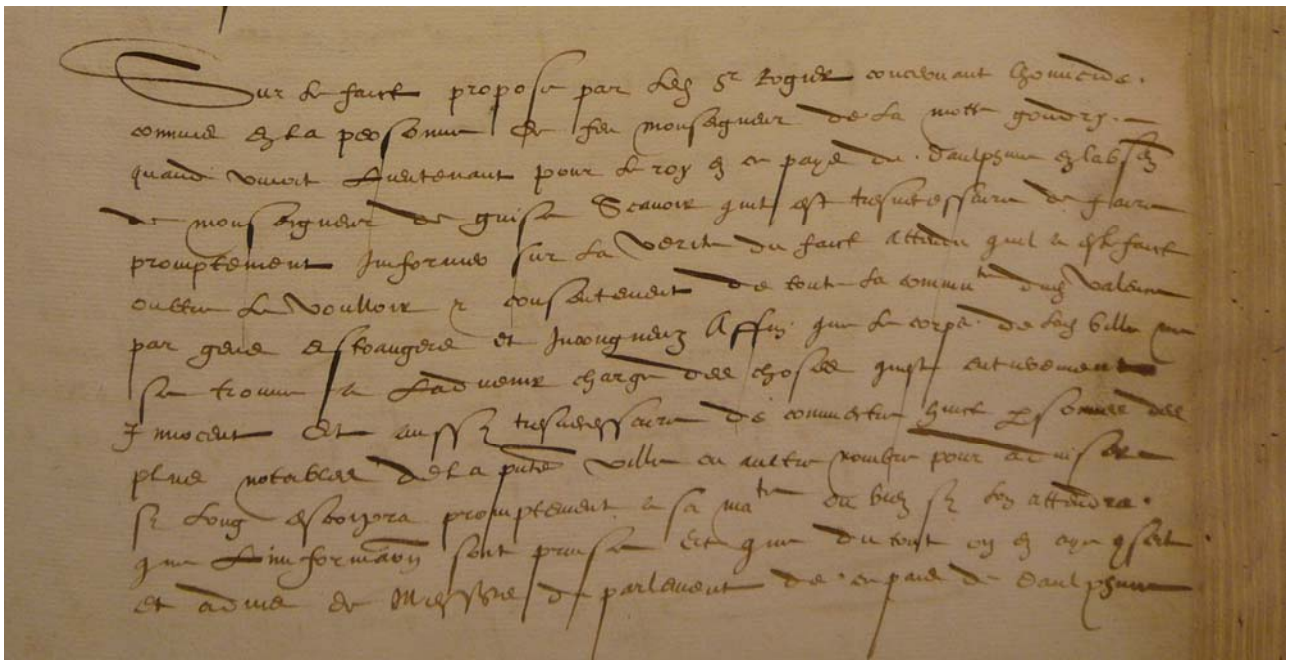
Annexe 1

Un aperçu des sources utilisées, traces du passé



Cliché Nicolas Danjaume

Première page du registre des délibérations BB6 (AMV).



Cliché Nicolas Danjaume

Extrait de la délibération du 29 avril 1562 concernant « l'homicide commis en la personne de feu monseigneur de La Motte-Gondrin »

(AMV, BB6, f° 142 v.)

14

qui estoit son gouverneur y boullat ceu d'ice, Ilz l'ordonnerent
 de parler d'un a l'autre compaignie les affaires et respondit
 qu'il venoit d'une lettre de la ville qui luy contredisoyent l'ordre
 gouverneur se retirant dans sa maison, qui de monstres
 de la ville de Bergerie des salpêtres / Ou cest quilz
 l'assiegerent tellement de force qu'ilz se voyent quilz
 furent puis le firent a sa porte Ilz virent et
 preindrent sur les faulces / Ou cest que mougnie de
 mizabol. et corolles le preindrent, et l'ayant desarmé
 Il fut tue entre leurs mains le dimanche apres disme
 le 27 d'april 1562. Ne obstant quil estoit tander sur
 leur foy. apres avoir eu d'ambas combats / Et puis le
 pendirent aux fenestres de la maison du monstres. Le
 preindant ploume sur le toit de laquelle Il estoit saulve
 Et y estoit pour une de gentils hommes de moult bruy.
 de pontain, de choillard, et plusieurs autres de ce pays
 et de plusieurs estrangiers d'une ville de supt, a qui il
 mille personnes, sans le pleve, et la pleve grand rage
 et furie que tout over de la ville se tendirent vers
 trois fois / Et cependant les huguenots preindrent chascun
 garnison de soldats, et contredisoyent les
 papistes de mettre leurs armes en la maison de ville.

Le couvent de tout les huguenots. estoit le baron des
 adrets, depuis Ilz ont envoyé par lettres les villes et
 chasteaux de daultpaine leur gentils de pied pour de par
 le Roy. et preindirent les villes et chasteaux des gentils
 de glize et saizire les armes /

Apres sont allés a troyes pour le semblable, ou est que
 mougnie de troyes les a troyes et tout ouint. Et y ont
 fait cesser les offices d'icelle. et plusieurs ministres

Depuis sont allés a liou pour le semblable, Et fut troyes
 ce que Ilz firent de chasser de tout le royaume les
 pbrs, et la messe, et faire parler le Roy librement
 et a bon plaisir de l'elave de faire leur parti.

Le lendemain 8 may 1562. les huguenots ont abbattu toutes
 les croix et images de glize de Gallie, et tant en
 Guillum pour par tout le daultpaine. de leur foy. et
 l'ont fait de sa maison, a bergerie par de quintes

Cliché Nicolas Danjaume

Extrait des « mémoires de François Joubert » concernant le récit des évènements des 25, 26 et 27 avril 1562, la mort de La Motte-Gondrin et la prise de pouvoir du baron des Adrets.

(AMV, MS 204, f° 14)



Cliché Nicolas Danjaume

Premier folio d'un des registres de compte de Saint-Apollinaire, cathédrale de Valence.
(ADD, 15 G 48, f° 1)

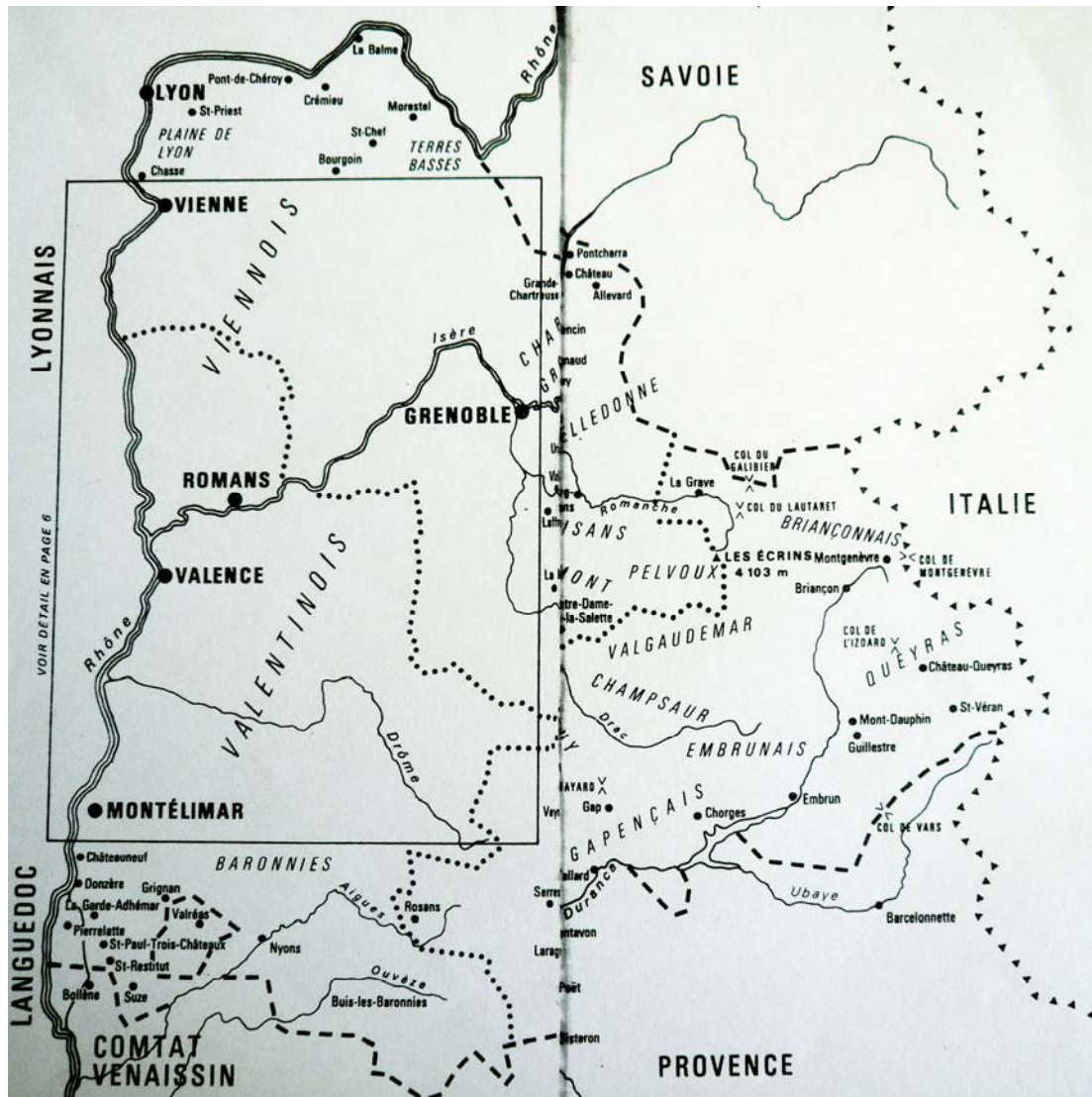


Cliché Nicolas Danjaume

Détail de la couverture du registre de délibération BB7
(AMV, BB7)

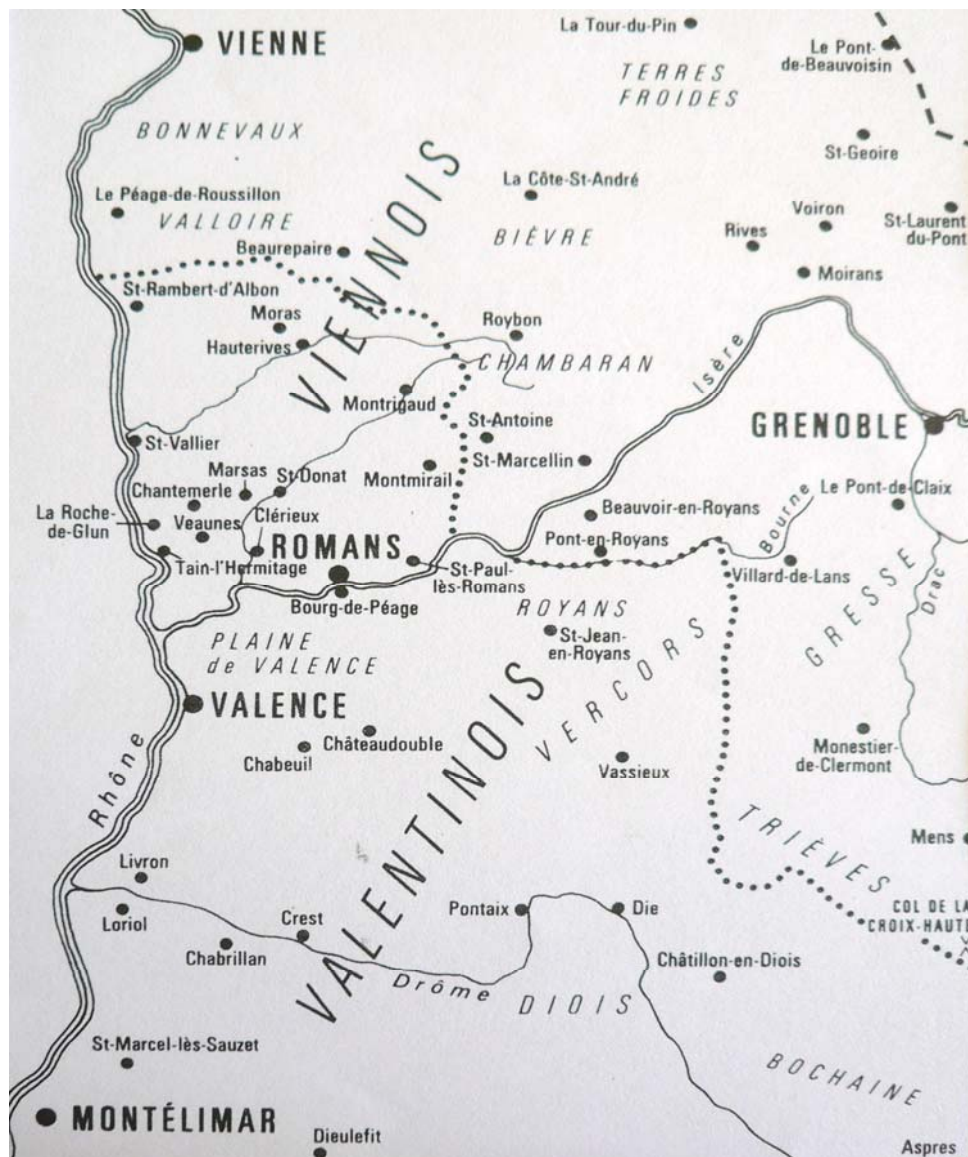
Annexe 2

Le Valentinois, terre rhodanienne en Dauphiné



Le Dauphiné rhodanien.

(E. LE ROY LADURIE, *Le carnaval de Romans : de la Chandeleur au mercredi des Cendres, 1579-1580*, Paris, folio histoire, 1986, pp. 3-4.)

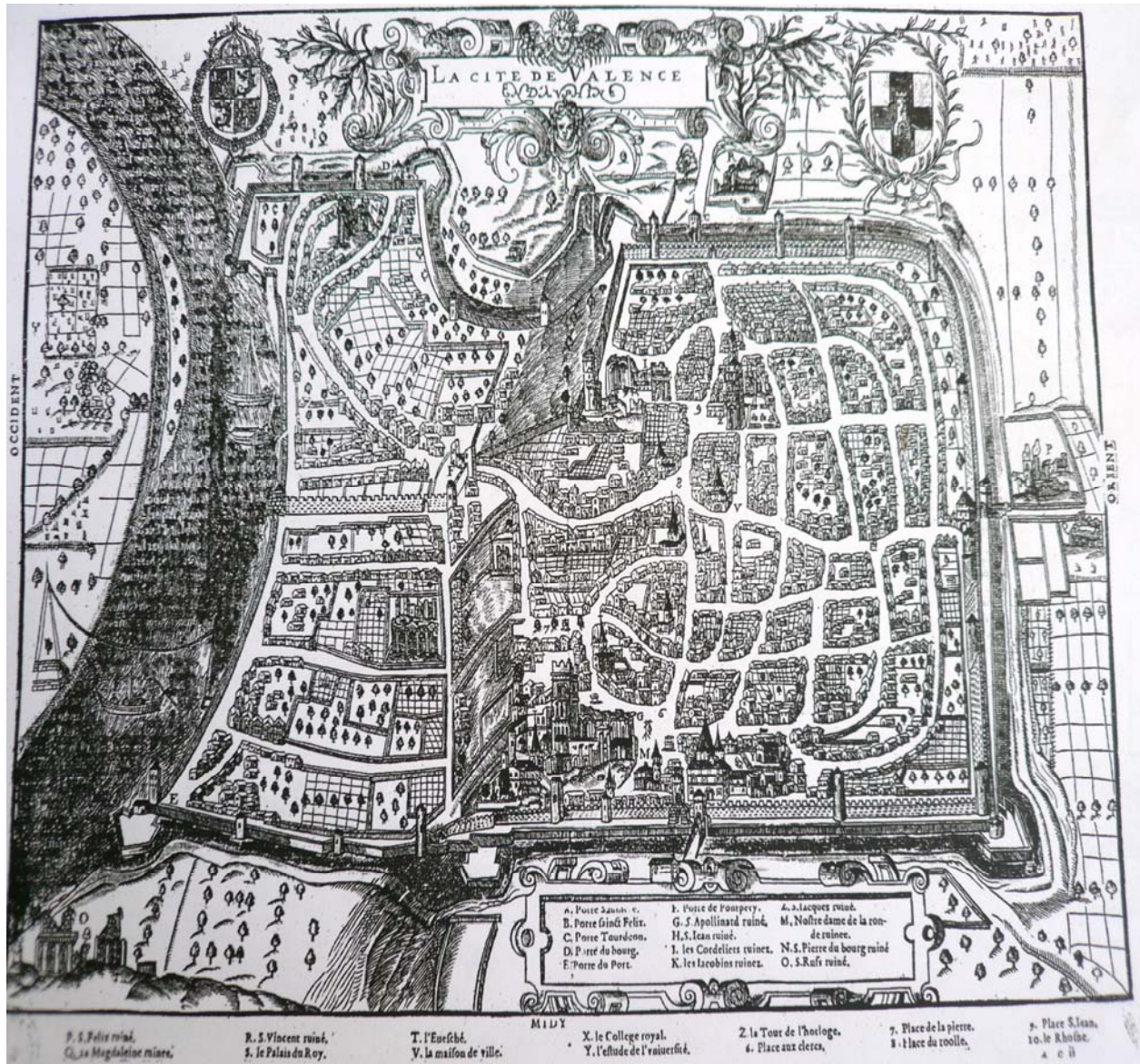


Le Valentinois, entre Rhône, Vercors et Trièves.

(E. LE ROY LADURIE, *Le carnaval de Romans : de la Chandeleur au mercredi des Cendres, 1579-1580*, Paris, folio histoire, 1986, pp. 3-4.)

Annexe 3

La cité de Valence au temps des guerres de religion



Valence à la fin du XVI^e siècle.

(d'après *La Cosmographie universelle* de François de Belleforest, 1575)

La « maison des têtes », bâtie par le riche Antoine de Dorne au milieu du XVI^e siècle

Située dans la Grand'rue, c'est une des dernières traces du XVI^e siècle à Valence (sur le « cadastre » de Plèche, elle figure à l'emplacement n° 2 de l'îlot 4).

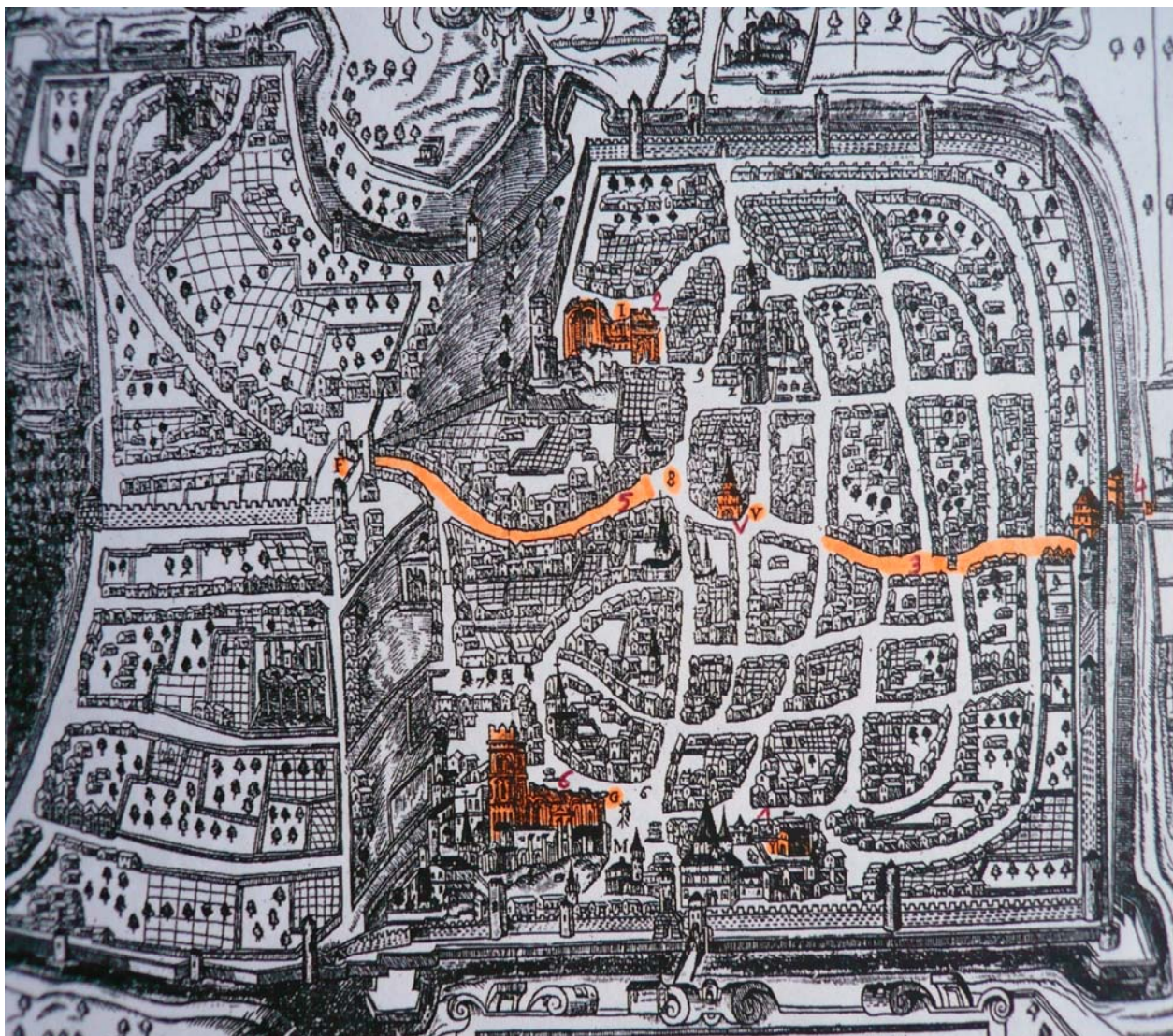


Cliché Nicolas Danjaume (la façade donnant sur la Grand'rue)



Cliché Nicolas Danjaume (la cour intérieure de la maison des têtes)

Les bâtiments de la première guerre de religion



Les principaux lieux de la première guerre de religion à Valence
(d'après *La Cosmographie universelle* de François de Belleforest, 1575)

- 1- L'université, lieu des premiers prêches protestants en 1560.
- 2- Le couvent des Cordeliers, lieu de l'élection consulaire le 25 avril 1562. Il était alors encerclé par les troupes de La Motte-Gondrin.
- 3- La rue Saint-Félix où les réformés valentinois assistent aux prêches dans une grange en décembre 1561.
- 4- La porte Saint-Félix, saisie par un groupe de réformés le 25 avril 1562. C'est l'élément déclencheur des « journées de sang » des 25, 26 et 27 avril 1562.
- 5- La Côte des Chapeliers, où réside La Motte-Gondrin. C'est dans cette rue que son corps sera pendu.
- 6- Saint-Apollinaire, cathédrale de Valence, mutilée après la prise de la ville.
- V- La maison de ville, ou maison consulaire.

NB : Les destructions représentées par Belleforest sont postérieures à la première guerre.



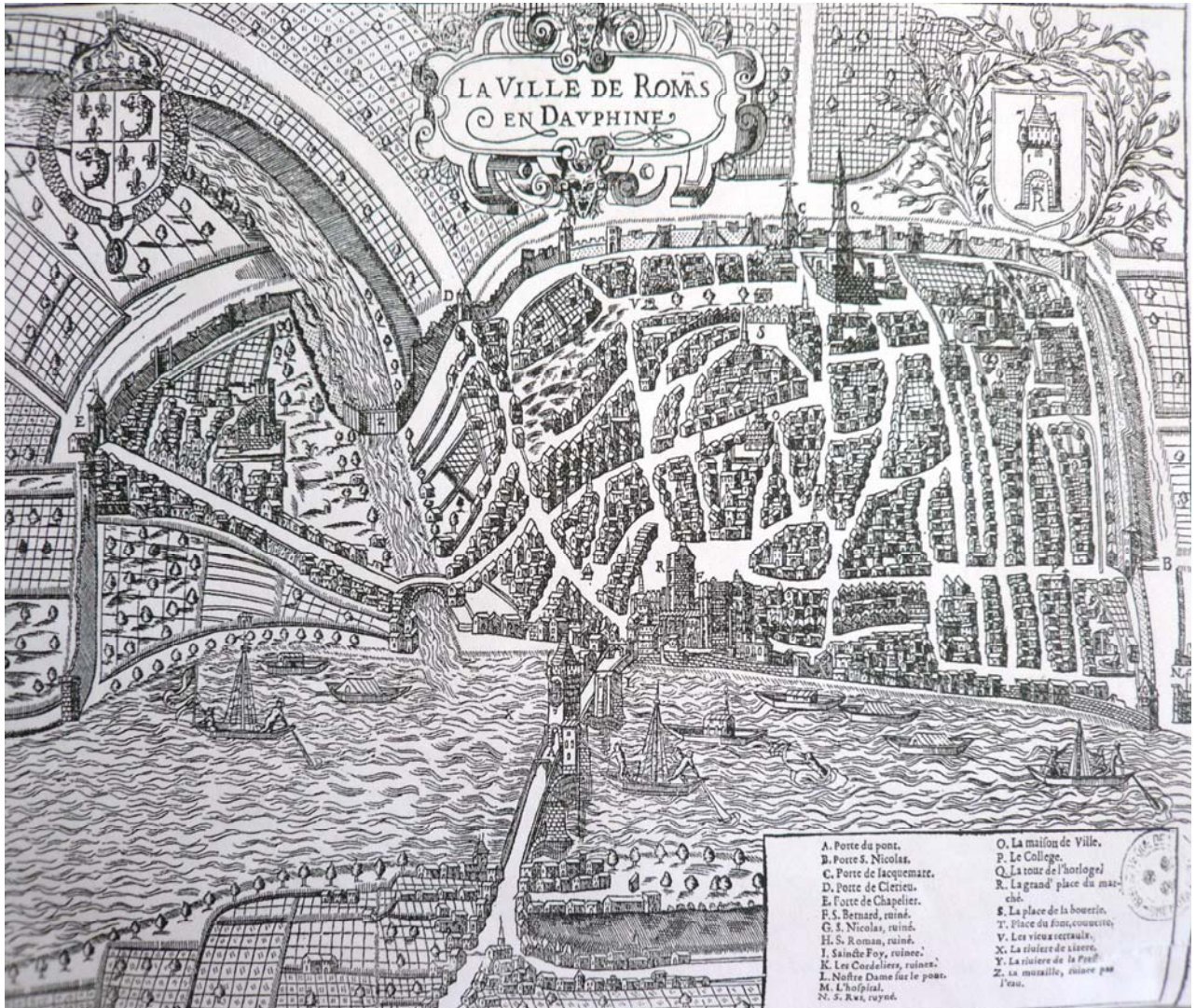
Valence et les principaux lieux des évènements de la première guerre de religion (1560-1563).

(d'après « La cité de Valence en 1547, d'après le cadastre de 1547 » réalisé par Jean Plèche en 1917)

- 1- Rue des boutiques de sel. Aucun évènement ne s'y déroule, mais c'est un lieu commercial important.
- 2- Maison de François Joubert, sur les berges du Rhône.
- 3- Côte des Chapeliers, où se situe le logis de Gaspard de Saillans, chez qui réside de la Motte-Gondrin.
- 4- Maison des Ploviors. C'est peut-être là qu'est capturé le lieutenant général le 27 avril 1562.
- 5- Maison de ville ou Maison consulaire.
- 6- Maison de la confrérie Saint-Jean, supprimée par les autorités protestantes en 1562.
- 7- Eglise Saint-Jaume (Saint-Jacques).
- 8- La « maison des têtes », elle témoigne encore aujourd'hui de la richesse des élites valentinoises.
- 9- Saint-Apollinaire et l'évêché.
- 10- L'université de Valence, « la plus belle fleur qui soit en son chapeau » (Claude Rogier- 1564) et lieu de prêches.
- 11- Hôtel des Dauphins, réquisitionné pour le logement des troupes.
- 12- Hôtel des Trois Rois.
- 13- Hôtel du chapeau Rouge.
- 14- Hôtel de L'Aigle. Ces hôtels réquisitionnés pour l'étape sont à proximité ou dans les beaux quartiers de Valence
- 15- Rue Saint-Félix où s'assemblent les réformés valentinoises en décembre 1561. Peut-être en quartier protestant.
- 16- Porte Saint-Félix, saisie par un groupe de huguenots le 25 avril 1562. La riposte de Gondrin va déclencher l'émeute.

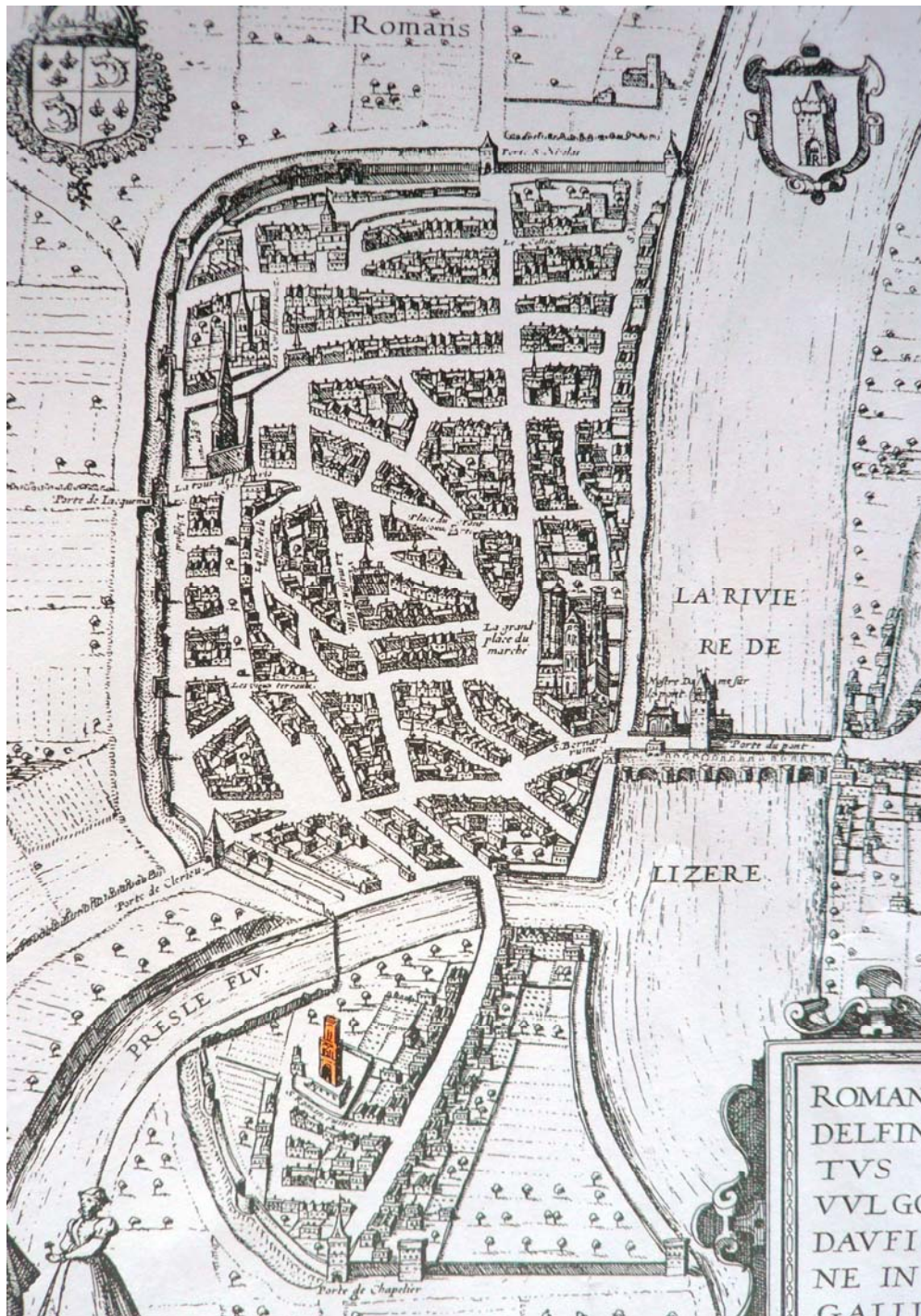
Annexe 4

Romans, Grenoble, Vienne au XVI^e siècle



Romans à la fin du XVI^e siècle.

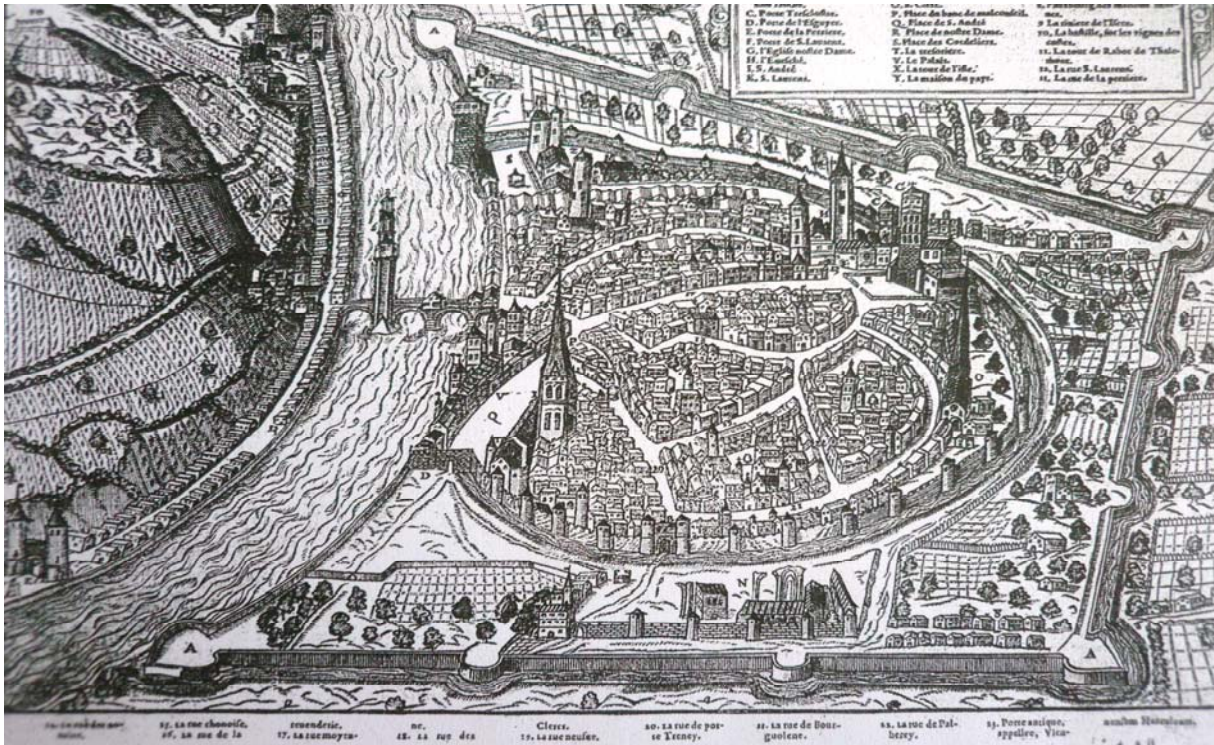
(d'après *La Cosmographie universelle* de François de Belleforest, 1575)



Plan de Romans au XVI^e siècle.

(*Romans-sur-Isère*, J-A. Domergue, Romans, 1967, plan incéré entre les pages 26-27.)

Nous avons mis en évidence l'église de Saint-Romain (en orange), saisie par les huguenots romans en 1560, peu après que leurs coreligionnaires valentinois se soient saisis du couvent des Cordeliers.



Grenoble à la fin du XVI^e siècle (d'après *La Cosmographie universelle* de François de Belleforest, 1575)



Vue de Vienne au XVI^e siècle (BMG, Pd 2 - 5)

On remarque sur ces deux gravures Grenoble et Vienne respectivement séparées par l'Isère et le Rhône. Cet avantage a permis aux consuls des deux villes de loger un grand nombre de soldats en stationnement hors du centre ville, prospère et bourgeois.

Annexe 5

Tableau récapitulatif des différences entre catholicisme, luthéranisme et calvinisme.

	Pour un catholique	Pour un protestant luthérien	Pour un protestant calviniste
Dieu	Dieu est unique et en trois personnes (Trinité) : le Père, le Fils et le Saint-Esprit		
La Révélation	Elle est contenue dans la Bible et la tradition de l'Église	Elle est contenue dans la Bible seule	
Jésus-Christ fils de Dieu	Il se fait homme (Incarnation) et il est mort pour sauver les hommes (rédemption)		
Le salut éternel de chaque homme	Il est obtenu par la foi et les œuvres	Il est obtenu par la foi seule (doctrine de l'élection)	Dieu a scellé le destin de chaque homme (prédestination)
La Vierge et les saints	Ce sont des intercesseurs	Ce ne sont pas des intercesseurs et on ne doit pas leur rendre de culte	
Les sacrements	Rites porteurs de la grâce de Dieu. Ils sont sept : baptême, pénitence, confirmation, ordre, mariage, extrême-onction, eucharistie (avec présence réelle et transsubstantiation)	Ils sont les signes de la grâce	ils sont deux : baptême et cène (avec présence purement spirituelle)
L'Église	Le clergé est formé de prêtres (pape, évêques et curés) revêtus d'un caractère sacré par le sacrement de l'ordre	Le sacerdoce universel : il n'existe aucune différence entre les croyants. Il n'y a pas de clergé, mais de simples ministres du culte, ou pasteurs	

(L'Histoire, « Le mystère Calvin », n° 340, mars 2009, pp. 42-67, p. 48).

Annexe 6

Ordonnance publiée à Valence par la Motte-Gondrin le 6 mars 1561

In Jules Chevalier, *Mémoires pour servir à l'Histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, t. II, Paris, Picard et fils, 1905, pp. 501-502 (BMG).

De par le Roy Dauphin, monseigneur le duc de Guyze, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté en ce pays de Dauphiné et monseigneur de La Motte-Gondrin, aussy lieutenant général en icelluy, en l'absence de mond. seigneur le duc de Guyze.

Est fait exprès commandement à tous les manants et habitants de la présente ville de Vallence et aultres de son ressort, qui estans prévenus des troubles et des séditions cy devant advenus en ycelle n'ont juy du pardon de sa majesté et ne se sont pour cest effect présentés par devant messieurs de la court du parlement et messieurs les commissaires à ce par elle dépputez et pour obvier aux escandales qui se y font tous les jours, que dans vingt et quatre heures après la publication des présentes, ils ayent à vuidier hors ladite ville, sur peyne d'estre pendus et étranglés.

Pareillement est fait semblable commandement à tous ceulx de ladite ville et de son ressort qui ayant esté prévenus desdites séditions, ont esté par ladite court ou lesdits commissaires bannis de ce pays et qui touttefoys despuys y sont revenus sans estre restablys par sa majesté ou monseigneur de Guyze, qu'ils ayent à absenter et sourtir hors dudit pays et suyvre la sentence ou arrest donné à l'encontre d'eulx, dans le terme et sur les peynes susdites.

Et fait aussy commandement à tous estrangiers et vagabonds qui despuys ung an en ça se sont retirez en ceste ville et y vivent sans adveu, que dans ledict terme de vingt quatre heures ils ayent à vuyder hors de la dite ville et son ressort, et que ceulx desdits estrangiers qui se trouveront y estre en service se feront certifier de leurs bonnes mœurs et conversations catholiques par leurs maistres, qui dans ledit temps de vingt quatre heures s'en rendrons responsables entre nos mains, ou bien a faulte de ce absenteront ladite ville comme dit est, sur peyne pour tous lesdits estrangiers d'estre envoyés aux galères, par la force là où ils seront trouvés lesdits termes passé.

Et pareillement est aussy deffendu et inhibé à tous estrangiers, de quelque part qu'il soit ou pouroit estre, de ne se retire ou à rester en ceste ville pour quelque

occasion que se soyt, s'ils n'ont permission par escript en forme de nous ou aultre que nous commestrons en l'absence, notre et ce sur peine du foyer et d'amende arbitrice au profict du Roy.

Faict à Vallence le VI^e jour de mars mil cinq centz soizante ung à Noel.

La Motte-Gondrin. Du Faure

Et scellé du scel des armes dud. seigneur de La Motte-Gondrin.

Annexe 7

Lettre de Charles IX à La Motte-Gondrin (28 avril 1562)

In Bulletin de la société de statistiques, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, t. II, Grenoble, 1841, pp. 214-231 (BMG). Lettre extraite des archives de Lyon.

A mons. De la Mothe Gondrin, chevalier de mon ordre et mon lieutenant général au gouvernement du Dauphiné, en l'absence de mon cousin le duc de Guise.

Mons. de la Motte.

Pour ce que je crains que, à faulte du payement des deux bandes de gens de pied de 200 hommes chacune que je vous ai ci devant mandé de faire lever, vous n'en puissiez tirer le service que je désire, j'ai avisé de vous envoyer incontinent par ce porteur la dépêche nécessaire pour l'argent dudit payement, afin qu'il soit promptement satisfait, vous priant, mons. de la Mothe, de bien adviser que se soient tous hommes de service et si assurés en religion catholique qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient aux occasions où vous aurez à les employer ; au demourant, j'ai été très aise d'entendre comme, sur l'advertissement que vous aviez de l'entreprise que vouloient exécuter ceux de la nouvelle religion sur ma ville de Valence, vous aviez si bien pourvu à la sûreté de la ville, que Dieu aidant, il n'en est advenu aucun inconvénient, et pour ce que je m'assure que par votre soin et diligence accoutumés vous aurez l'oeil à toutes les autres villes de votre gouvernement comme à cestecy pour les gardes de susprinze ; cela saura cause que je vous en ferez autre recommandation par la présente ; seullement je vous dirais que, ayant entendu que sur l'exécution de la dépêche qui vous a été ci devant envoyée pour lever les armes ceux des villes de votre gouvernement il se trouve qu'il n'y a que les bons catholiques qui les aient remises et obéi au commandement que vous leur avait fait là-dessus ; et que tous ceux de la nouvelle religion n'y ont point voulu satisfaire, dont par le moyen, il leur est tout aisé de faire exécuter leur entreprinses à l'encontre desdits catholiques, lesquels, estant ainsi désarmés qu'ils sont, n'ont moyens de les outregarder et empêcher ; Pourquoi j'ai advisé vous mander et ordonner comme je le fais par la

présente, que incontinent icelle reçue, vous aiez à pourvoir et donner ordre que lesdites armes soient rendues auxdits catholiques, pour leur sûreté et conservation, leur défendant néanmoins très expressément, de par moy, de n'en abuser et de n'entreprendre aucune chose de mauvais, sous peyne d'être punis et châtiés exemplairement, qui est tout ce que je vous diray pour cette heure, priant Dieu, mons. de la Mothe, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Paris le XXVIII^e jour d'avril 1562

Signé Charles

Plus bas, signé Roblet.

Datée à Paris du lendemain de la prise de Valence par des Adrets, le roi ignore donc les évènements qui s'y sont déroulés la veille et les jours précédents. L'argent débloqué à ce moment là par Charles IX nous permet peut-être de comprendre pourquoi le lieutenant général n'a pu être défendu par ses soldats. Faute d'argent, il n'a pas eu le temps de recruter les hommes nécessaires au contrôle de la ville et quant à ceux dont il disposait déjà, ils ont semble t-il pris la fuite devant face à la foule soulevée. Mal payés, ils n'auraient pas voulu risquer leur vie pour la défense de La Motte-Gondrin.

Annexe 8

La prise de Valence : la mort du lieutenant général La Motte-Gondrin (27 avril 1562)

1(ADD)



2(ADD)



La gravure n° 1 est une version couleur des gravures faites par Tortorel et Perissin et la gravure n° 2 est une reproduction de l'original intitulée « La prise de Valence en Dauphiné, ou M. la Motte-Gondrin fut tué le 25. Avril 1562 ». Tortorel et Perissin ont fait une erreur de datation : c'est bien le 27 avril que Valence est prise et que La Motte-Gondrin est tué. Les gravures sont fidèles aux événements dont le récit nous est parvenu : est représentée l'assassinat du lieutenant général une fois désarmé (dont nous avons réalisé ci-dessous un agrandissement), est représenté aussi le canon qui était pointé derrière la porte d'entrée, laquelle fut effectivement enflammée (à droite de l'image sur la version couleur). Enfin, le corps de La Motte-Gondrin, pendu à une fenêtre, attire l'attention des personnages de la scène tout comme celle du lecteur.

Nous avons ci-dessous réalisé un agrandissement de la scène représentant Gondrin poignardé entre les mains des meneurs huguenots. Les différents récits nous rapportent un lieutenant général désarmé après s'être rendu. On voit en effet ici son armure et son épée posées au sol.



Annexe 9

**Situer aujourd'hui le logis de Gaspard de Saillans où
résidait La Motte-Gondrin :
vues de la côte des Chapeliers**



cliché N D



ND



Bien que l'on ne sache pas aujourd'hui déterminer avec précision l'emplacement de la maison de La Motte-Gondrin, il ne nous aura pas échappé la grande ressemblance entre la gravure de Tortorel et Perissin et les façades des maisons. Certaines de ces pierres étaient peut-être là lors des événements d'avril 1562...

Annexe 10

« Discours de ce qui a été fait ès ville de Valence et de Lyon, et en premier lieu de ladite ville de Valence »

(CONDE, *Mémoires de L. Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe. Augmenté d'un supplément.* t. IV, Paris – Londres, Rollin, 1643, pp. 343-345)

Le samedi jour de la Saint Marc, vingt-cinquième d'avril, mil cinq cent soixante et un¹, le seigneur de la Motte-Gondrin gouverneur du Dauphiné, en l'absence du seigneur duc de Guise, estant en ladite ville de Valence, avait fait fait quelques levées de gens des pieds, pour mettre dans ladite ville ; et déjà par secrets moyens, en avait jà mis dedans quelque nombre, de sorte que ledit jour de la Saint Marc, ledit de la Motte et ses gens commis, s'estimant les plus forts, tenoyent en commande toutes les portes de la ville. Durant ces menées, ce de l'Evangile, prévoyant leur danger, pour pourvoir à leur affaire tant urgente, envoyent demander secours à leurs amis ; à savoir, ceux de Mont-Limart (Montélimar), de Romans, et autres leurs voisins. Eux amassés le dimanche matin vingt et sixième jour d'avril, en nombre de quatre-vingt hommes bien armés, gagnent une porte de la ville : ce qu'étant venu à la connaissance dudit de La Motte Gondrin, l'un des plus grand persécuteur de l'Evangile de ce royaume, soudain accompagné d'un certain gros nombre de ses soldats, accoururent à ladite porte, tachant de toutes ses forces à repousser cette petite troupe de fidèles ; mais Dieu ne l'eu voulu permettre. Et pendant cette résistance, le secours susdit vient arriver, lequel incontinent repousse ledit de Gondrin ; et lui se sentant faible, subitement se retire dans son logis ; et en cette première escarmouche il y en eu de morts de XVIII à XX tant d'une part que de l'autre.

Soudain les fidèles assiégèrent ledit Gondrin ainsi enfermé en son logis, et le pressant tellement par armes et feu, car le feu y fut incontinent mis, qu'il fut contraint lui et les siens de sortir, et en sortant tous mis à mort ; entre lesquels le prévôt de la ville dudit valence, grand favori dudit Gondrin, dans l'escarcelle duquel fut trouvé une missive de la part du sieur de Guise, par laquelle luy était commandé de

¹ On est en réalité en 1562, c'est la période du changement d'année.

massacrer et mettre à mort cruelle, partout où il mettait le pied, toute personne de la part de l'Évangile, sans aucun égard d'âge ou de sexe. Toutefois à ce coup, notre bon Dieu, grâces à Lui, lui a rompu, et l'exercice de la malignité de son cœur félon, et l'exécution de sa commission cruelle. Ces choses faites, lesdits ont pris la ville de Tournon, et assiégé le château.

Annexe 11

Extrait de la lettre du baron des Adrets à la Reine Mère (29 avril 1562)

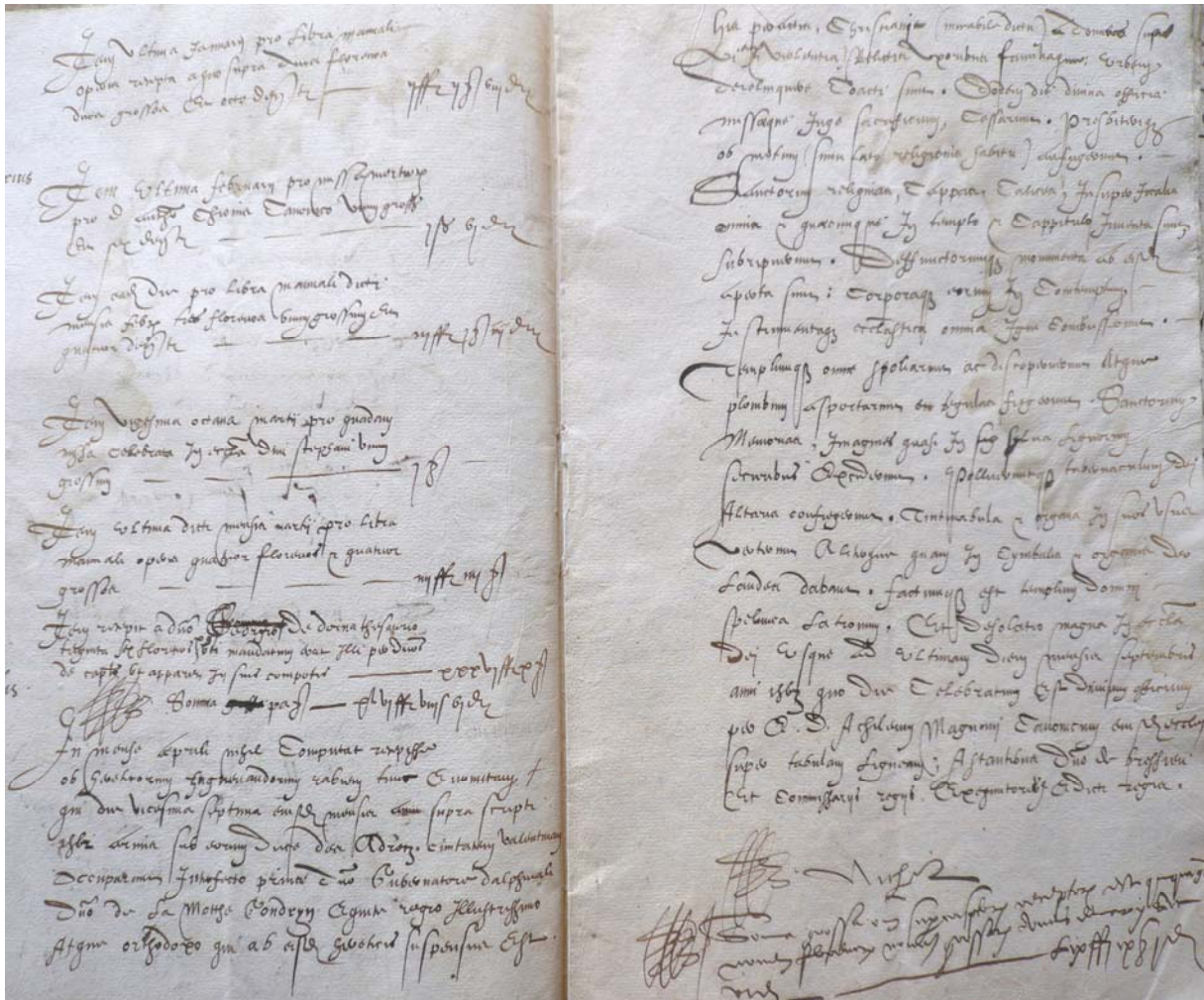
In CONDE, Mémoires de L. Condé servant d'éclaircissement et de preuves à l'histoire de M. de Thou contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe. Augmenté d'un supplément. t. IV, Paris – Londres, Rollin, 1643, pp. 348-349.

Madame, tout le peuple de ce pais de Daulphiné, tant les gentilshommes qu'autres et de provinces circonvoisines ont eu telle appréhension de la captivité où la majesté du Roy et la vostre se trouve présentement réduite, que tous d'un même accord, se sont résolus avec les armes aux mains de la délivrer de la domination de ceux qui par force et violence l'a vous vous ont usurpée et vous remettre en main l'autorité et administration, qui par toute loi divine et humaine, vous est attribuée ; et ayant entendu ceux de cedit pais que j'estois à Lion, ils me sont venus prier de leur assister, et m'ont esleu pour estre leur chef en si sainte et louable entreprise (...) parquoy Madame, nous vînmes lundi dernier en ceste ville, une bonne et notable troupe de gentilshommes et autres de ceste province et trouvasmes le peuple desja tellement esmeu pour la souvenance des persécutions et outrages qu'ils avoyent longtemps receus de monsieur La Motte-Gondrin, ennemy tout outré de la Religion et avancement de la gloire de Dieu, et mesme de ce que deux jours auparavant il avoit misérablement fait mourir douze ou treize hommes des nostres, que son logis estoit assiégé, et ne peusmes tant faire que ledit peuple esmeu est affamé du sang de cest homme, j'à ne l'ayt tué. Dequoy, Madame, je vous ay bien voulu advertir à la fin que vostre Majesté entende icy les occasions de cet évènement (...) Reste maintenant à vous dire Madame, l'espérance que nous avons de prendre dedans peu de jours les chemins de Paris (...)

De Valence, ce 29 avril 1562.

Annexe 12

Témoignage d'Achille Magnan sur la prise de Valence



ND

ADD, Comptes de Saint Apollinaire, 15G 49 (livret 99 f° 2v. – 3 r.)

TRANSCRIPTION

In mense aprili nichil computat recepisse ob hereticorum huguenaudorum rabiem tunc evomitam, qui die vicesima septima ejusdem mensis, anni suprascripti 1562, armis sub eorum duce des Adrets civitatem Valentinam occuparunt, interfecto prius domino gubernatore dalphinali, domino de la Mothe Gondryn, equite regio illustrissimo atque orthodoxo, qui ab esidem hereticis suspensus est. His peractis, Christiani (mirabile dictu) a domibus suis vi et violentia exp[ulsi], relictis uxoribus familiaque, urbem derelinquere coacti sunt. Eodem die, divina officia missaeque, juge sacrificium, cessarunt presbiterique ob metum, simulato religionis habitu, aufugerunt.

Sanctorum reliquias, cappas, calices, insuper jocalia omnia et quaecumque in templo et capitulo inventa sunt, subriperunt deffunctorum que monumenta ab esidem aperta sunt corporaque eorum in contemplum instrumentaque ecclesiastica omnia igni combusserunt templumque omne spoliarunt ac discopuerunt atque plumbum asportarunt et tegula fregerunt sanctorumque memorias, imagines, quasi in sylva lignorum, securibus excuderunt pollueruntque tabernaculum et altaria confregerunt, tintinabula et organa in suos usus laudes dabant factumque est templum Domini spelunca latronum. Et desolatio magna in ecclesia Dei, usque ad ultimam diem mensis septembris anni 1563, quo die celebratum est divinum officium per E(gregium) D(ominum) Achilleum Magnani canonicum ejusdem ecclesie super tabulam ligneam, astantibus domino de Bressieu et commissariis regiis exequutoribus edicti regis.

Transcription appuyée sur les pages 142-143 du Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme, t. 55, 1921 (AMV).

TRADUCTION SOMMAIRE

Au mois d'avril 1562, le chapitre ne perçut aucun bénéfice par suite de la rage alors débordée des hérétiques protestants qui, le 27 avril 1562, s'emparèrent de la ville de Valence, sous commandement du baron des Adrets, après avoir mis à mort le seigneur de La Motte-Gondrin, chevalier royal orthodoxe des plus illustres, qui fut même pendu par ces hérétiques. Les catholiques (chose étonnante) furent contraints par la force et par la violence d'abandonner la ville et leurs demeures, en y laissant leurs femmes et leurs familles. Pendant la durée de ce temps, les divins offices et le sacrifice de la messe furent suspendus, car les prêtres remplis de terreur s'enfuirent. Les hérétiques saccagèrent les reliques des saints et tout se qu'ils trouvèrent dans le temple et dans le chapitre. Ils ouvrirent les tombaux des morts et détruisirent par le feu tous les appareils d'église. Ils pillèrent le temple et l'incendièrent, répendirent du plomb et brisèrent les tuiles. Les images furent détruites, le tabernacle fut souillé, les autels anéantis, les cloches et les orgues furent réutilisés par les réformés. Le temple du Seigneur tomba en désolation jusqu'au dernier jour du mois de septembre 1563 où le divin office fut célébré sur un autel de bois par Achille Magnan, chanoine de cette église en présence du seigneur de Bressieu et des commissaires royaux.

Annexe 13

L'iconoclasme à Valence : l'exemple des mutilations de Saint Apollinaire (mai 1562)

Vues du tympan de la cathédrale (avant sa restauration)

Il apparaît bien sur ces deux vues que les visages des personnages ont été mutilés, mais pas les bibles qu'ils portent.

1



(Christophe Vyt, « La mutilation des statues de la cathédrale Saint-Apollinaire de Valence en 1562 »,
Etudes Drômoise, 2002, p. 14)



PERROT Jules (chanoine), *La basilique Saint-Apollinaire (cathédrale de Valence)*, Valence, Jules Cés et fils, 1925 ; réédité en 1995 à l'occasion du neuvième centenaire de la cathédrale. (?)

Annexe 14

Extraits des lettres de commission du baron des Adrets à Changy, lui attribuant le gouvernement de Valence, du Valentinois et du Diois.

(AMV, BB6, f° 155 r. – 156v.)

Ces lettres ne sont pas transcrites des originales mais ont été recopiées à la suite de la délibération consulaire du 25 mai 1562.

Première lettre (f° 155 r. – 156 r.)

François de Beaumont, seigneur des Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légions de Dauphiné, Lyonnais et Auvergne, élu chef général des compagnies assemblées pour le service de ladite liberté du roi, celle de la reine sa mère, et conservation de leur état. Fait part au seigneur de Changy, salut.

Comme la cité de Valence, les villes et lieux de son ressort, dont le comté de Valentinois soit de grande importance au service du roi pour les affaires qui se portent même, d'autant que ladite cité de Valence est sur le passage et des principales routes du pays du Dauphiné où les perturbateurs du repos public pourraient faire entendre beaucoup de choses au préjudice du service du roi pour obvier et aussi pourvoir aux désordres que les gens de guerre y passant pourraient faire en ladite ville et ressort du côté de Valence. Sont requis et nécessaires députer un gentilhomme expérimenté qui commande et règne pour empêcher toutes lesdites machinations et pour maintenir ladite cité et pays assurés en son obéissance et les susdits habitants d'icelle ville et pays en repos. A ces fins et auxdites bonnes considérations (...) vous avons élu et choisi en la confiance que nous avons de votre expérience su et savoir fait en affaire de guerre que pratiques. Et pourtant en usant de l'autorité et pouvoir (...) vous avons commis et commettons au gouvernement d'icelle cité et pays de Valentinois pour y exercer et exécuter toutes choses expédientes pour le service de sadite majesté pour sûreté, bien et repos des sujets et habitants d'icelui pays.

Vous commandons pour la garde, sûreté des villes et habitants qui sont es pays, faire élection de tels capitaines que vous saurez très bien choisir avec le nombre des soldats que vous verrez être de besoin pour les mettre en garnison dans les villes, châteaux, et forts qui sont audit pays (...) ainsi que vous semblera et que vous verrez être requis pour ledit service dont vous avez confiance. Lesquels soldats pour éviter les séditions et troubles qui pourraient advenir entre les habitants du pays vous ferez loger en maisons tant dudit Valence que circonvoisin dont vous semblerons pouvoir sortir les troubles et tumultes, et dans la dite ville et son ressort, ferez publier les mandements et ordonnances que nous pourrons ci après y envoyer.

(...) et pour éviter les lacunes qui en pourrait être faites ainsi qu'ils sont par trop étés ci devant pratiquées par plusieurs personnes de tout état au grand dommage et intérêts du roi et du corps de son peuple, faire mettre en main de personnes (?) les reliques et bijoux que vous pourrez trouver (...) tant de ladite cité de Valence que pays de Valentinois. Nous vous enjoignons en faire faire par ceulx qu par vous seront à ce commis des inventaires et les faire mettre en bon compte sans abus.

(...) Arrêtez et envoyer au profit du roi et au pays offrant et donner à eux pourvus qu'ils soient solvables et responsables, les dîmes pensions, rentrées et fruits dépendants des prieurés, chapitres, abbayes, dudit pays (...) sous le contrôle du préfet du roi jusqu'à ce que autrement soit ordonné et pour ce qu'il y a plusieurs personnes qui se sont saisies des bijoux et reliques (...) nous vous donnons puissance et commandement et à ceux qui par vous seront à ce commis de les chercher, perquiser, par toutes les maisons où vous aurez quelques soupçons qu'il en aura de cachées ou autrement. Et pour ce faire, ferez contraire les habitants ou maîtres d'icelles maisons vous en faire ouverture. Si mandois et commandois expressément aux capitaines et soldats qui sont ou seront par cy après envoyés pour y seulement passer qu'ils aient à vous obéir ; (...) pour ledit service et le repos public vous leur commanderez lequel même commandement nous faisons aux conseils, administrateurs de justice, et le tout aux manants et habitants de ladite cité et pays de quelque état, qualité ou conditions qu'ils y soient, et qu'ils aient à vous recevoir et ce qui pour vous leur seront envoyés, soit capitaines, soldats ou autres par vous commis et députés, et qu'ils aient leurs aides (...) lesquels (...) vous avez à fournir ou faire fournir tant à vos bons lieutenants, capitaines, et commis par vous (...) aux soldats loger, vin et victuailles et autres choses nécessaire pour leur honnêteté, entretienement selon l'ordre que par vous en sera adressé et établi, et en outre pour ce que nous avons entendu que les

consuls et conseillers de ladite cité de Valence ne sont étés légitimement élus et établis par les habitants qui n'estoient pour lors de ladite élection en la liberté accoutumée, estoient tenus en la grande et servile crainte (...)

Nous vous mandons par les présentes ordonnances que ayant fait assembler tous les manants et habitants de ladite cité ainsi que en tels lieux céans ils ont accoutumés par eux faire nommer, élire et créer de nommer les consuls et conseillers en tel nombre qu'ils ont accoutumé, et par ce moyen, déposer les autres qui ainsi illégitimement auraient été créés et établis. Mandons et commandons à tous désirant être réputés pour bons et fidèles sujets de sa majestés qu'ils aient à vous obéir et exécuter tous ce que par vous leur sera commandé pour le susdit service, sur peyne de crime de lèse majesté et pour les causes que pour l'effet, des garnisons se présenteront qu'ils aient à vous prêter toute aide et faveur sous même peine.

Fait à Lyon sous notre seigneur et seul de nos armées, le vingtième jour de mai mil cinq cent soixante deux.

Ainsi signé Les Adrets.

Et au dessous par monsieur de Salles et sceau dudit seigneur.

Deuxième lettre (f° 156 r./v.)

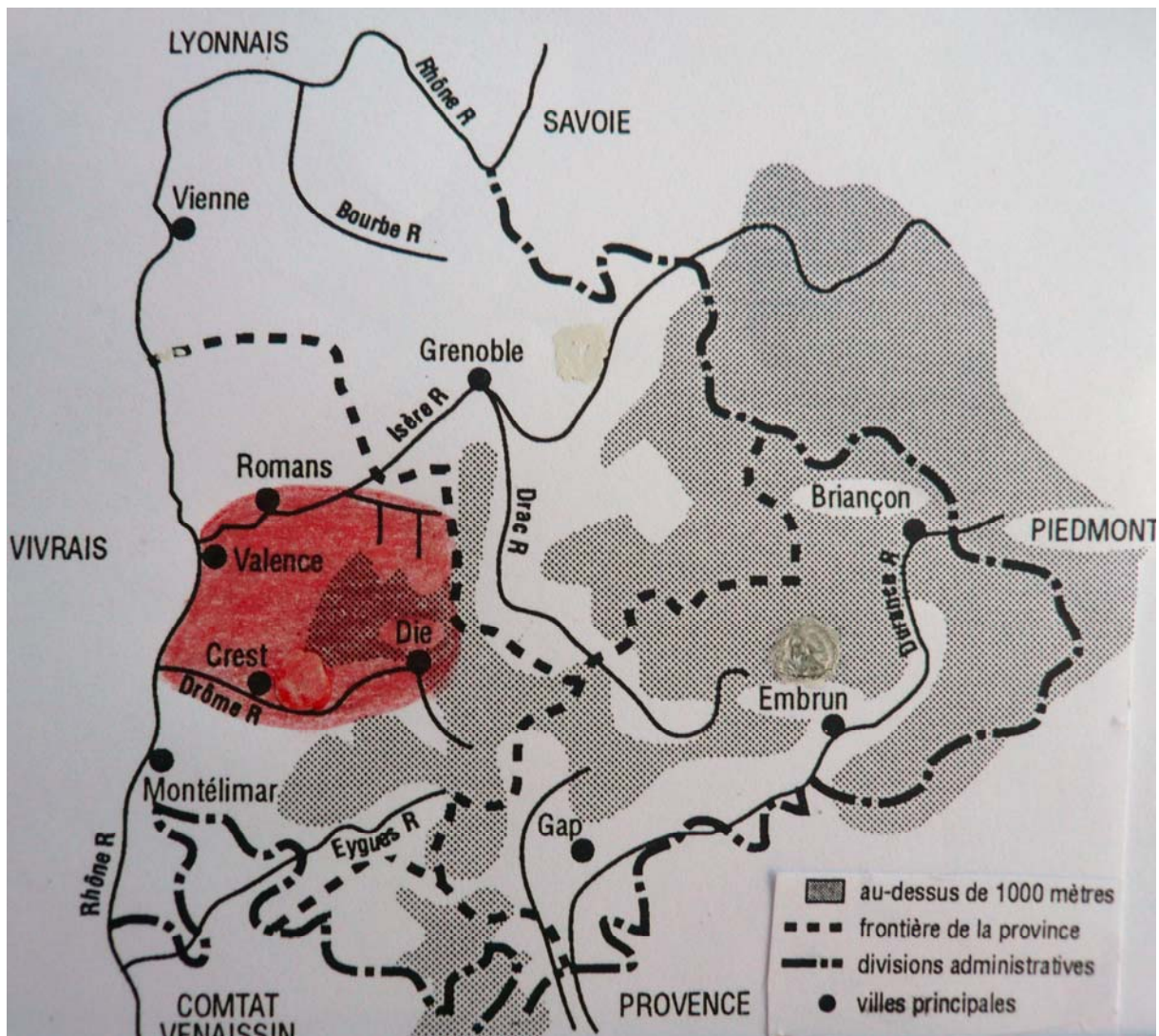
François de Beaulmont, seigneur des Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légions du Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne, élu général en chef des compagnies assemblées pour les service de Dieu, la liberté du roi et de la reine sa mère et conservation de leur état et pays. Au seigneur de Changy élu et commis au gouvernement du comté de Valentinois et par les présentes à celui du Diois, salut. Pour ce que nous avons certaine assurance du zèle que vous avez à l'advènement de la gloire de Dieu, délivrance du roi et de la reine sa mère et au repos public, et que les choses pour ledit service sont en tel état qu'elles requièrent qu'il soit une garnison aux lieux forts comme sont de Diois comme à ceux qui sont de Valentinois et eu que déjà vous avez légitimement été élu et commis au gouvernement dudit Valence nous vous avons par mesme nous élu, nommé, choisi et commis au gouvernement dudit pays de Diois pour en icelle faire exercer toute chose que vous verrez être requises et nécessaires suivant le contenu des présentes commissions et

pour ce qu'il est de besoin faire lever de certaines denrées pour les affaires du roi et subvenir au payement des gens de guerre (...) effectuer suivant le contenu en ladite commission et charge que nous avons baillé à monsieur Claude Amel. Nous vous ordonnons taxer toutes et chacunes les villes dudit pays et les lieux de leur ressort de fournir en cette très urgente affaire de sa majesté, chacune les sommes que vous connaîtrez qu'ils pourront honnêtement fournir à quoi faire comme les ferez contraindre par toute voix dues (...) en cas de telle et si grande importance requises et nécessaires (...)

Fait à Lyon sous nos signes et scels, le XXIII^e jour de mai, l'an mil V^c soixante deux (1562), ainsi singé Les Adrets, et au dessous par monsieur de Salles et scellé du scel dudit seigneur.

Annexe 15

L'aire de ravitaillement de Valence en denrées pour l'étape.



Grâce aux indications fournies par les délibérations consulaires et les comptes de la cité, nous avons élaboré une zone de d'influence valentinoise au sein de laquelle Valence achemine le ravitaillement dont elle a besoin pour assurer l'étape. Il s'étend à l'est jusqu'au cœur du Vercors, jusqu'à Vassieux, et au sud, au moins jusqu'au Diois. Cette zone de ravitaillement correspond à peu de choses près aux comtés de Valentinois et Diois, dont Changy est le commandant.

(carte élaborée à partir d'une carte de Daniel Hickey prise dans *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales, 1540-1640*, Grenoble, PUG, 1993, p. 33).

Annexe 16

Les différentes équipes consulaires de Valence durant les premiers troubles et la première guerre de religion.

(P) = figure remarquable du protestantisme valentinois à la date indiquée.

- **25 avril 1559 – 24 avril 1560**

Consuls : Jean Bergier (1^{er} consul), Jean Roy (2^e consul), Jean Charpey (3^e) et Philibert Peyrard (4^e)

Conseillers : Gaspard Faure, Louis Rousset, François Decombes, Claude Amel, François Corbier, André Réal, Pierre de Beaulx, le « châtelain » Chaffin, Antoine Morineau, Pierre Taullier, Vincent de Loncle, Giraud Frère.

- **29 avril 1560 – 24 avril 1561**

Consuls : Claude de Peyronne (1^{er}), Vincent Zappellon (2^e), André Réal (3^e), Jean Molle (4^e)

Conseillers : Jacques de Saillans, Jean Deconches, Antoine Richard, Christophe Mervilhoux, Jean Roy, Jean Melleret, Louis Rousset, Antoine de la Faurie, François Rey, Philibert Duburin, Gaspard Faure, André d'Exéa.

- **15 mai 1561 – 25 avril 1562**

Consuls : Aimé de Montbrun (1^{er}), Jacques Alby (2^e), Louis Freyssin (3^e), Ennemond de Mallon (4^e)

Conseillers : Charles de Montoison, Achille Lambert, Claude Feraillon, André Réal, Gérard Machemin, Benoît Boisson, Jean Petit, Jean Molle, Antoine de Nuisin, Antoine de Salles, Pierre Taullier, François de Combes.

- **25 avril 1562 – 11 juillet 1562**

Consuls : Antoine Richard (1^{er}), Pierre Sorbier (2^e), Antoine Meillan (3^e), Govin Richardier (4^e)

Conseillers : Aimé de Montbrun, Gaspard de la Colombière, Achille de la Colombière, Jacques Alby, Jean Melleret, Guillaume Eymery, Christophe Mervilhoux, Jean Rey, Pierre Boursier, Antoine de la Faurie, Thomas Perouze, Antoine Chalamon, Humbert Bonat, Guigue Rounière, Claude de la Court, Raoul Pigriyer, Antoine Flandrin, Jean Brassie, Philibert Peyrard, Simon Bergeron, Pierre Massot, François Achard, Guigon Buffas, Jean Auzeron, Antoine Achard, Moudon Chappuis.

- **11 juillet 1562 - 24 avril 1563**

Consuls : Jacques Alby (1^{er}), Antoine Fabry(2^e), Antoine Meillan (3^e), Govin Richardier (4^e)

Conseillers : Claude Ferailon, Jean Berger, Marc de Vernoulx, Vincent de Loncle, Jean Brunet (P), Paul Victeron (P), Claude de la Court, Jean Tardif, Guigon Romier, Philibert Peyrard, Antoine Chaborlet, Pierre Robin.

- **25 avril 1563 - ? 1564**

Consuls : Jean de Genas (1^{er}), le « sieur » Desquille (2^e), Paul Victeron (3^e) (P), Giraud Machemin (4^e)

Conseillers : Jacques Faure, Claude Ferailon, Jacques Alby, Vincent Quadre, Jean Rey, François Monchault, Etienne Estezet, Antoine Meillan, Jean Tardif, André Peyrard, Jean Sibert, Pierre Loubet.

TABLE DES ANNEXES

Principaux repères chronologiques	1
Annexe 1 : Un aperçu des sources utilisées, traces du passé	3
Annexe 2 : Le Valentinois, terre rhodanienne en Dauphiné	6
Annexe 3 : La cité de Valence au temps des guerres de religion	8
Annexe 4 : Romans, Grenoble, Vienne au XVI ^e siècle	15
Annexe 5 : Tableau récapitulatif des différences entre catholicisme, luthéranisme et Calvinisme	16
Annexe 6 : Ordonnance publiée à Valence par la Motte-Gondrin le 6 mars 1561	17
Annexe 7 : Lettre de Charles IX à La Motte-Gondrin (28 avril 1562)	19
Annexe 8 : La prise de Valence : la mort du lieutenant général La Motte-Gondrin (27 avril 1562)	21
Annexe 9 : Situer aujourd'hui le logis de Gaspard de Saillans où résidait La Motte-Gondrin : vues de la côte des Chapeliers	23
Annexe 10 : « Discours de ce qui a été fait ès ville de Valence et de Lyon, et en premier lieu de ladite ville de Valence »	25
Annexe 11 : Extrait de la lettre du baron des Adrets à la Reine Mère (29 avril 1562)	27
Annexe 12 : Témoignage d'Achille Magnan sur la prise de Valence	28
Annexe 13 : L'iconoclasme à Valence : l'exemple des mutilations de Saint Apollinaire (mai 1562)	30

Annexe 14 : Extraits des lettres de commission du baron des Adrets à Changy, lui attribuant le gouvernement de Valence, du Valentinois et du Diois	32
Annexe 15 : L'aire de ravitaillement de Valence en denrées pour l'étape	16
Annexe 16 : Les différentes équipes consulaires de Valence durant les premiers troubles et la première guerre de religion	37